Réf. Farde e-Assemblées : 2558343

N° OJ : 85

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "Rock the City".- Subside : 195.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022, visant à diminuer de 55% les émissions sur son territoire d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone pour 2050 ;

Considérant l'ambition de la Ville de Bruxelles inscrite dans son Plan Climat de durabiliser les événements organisés sur son territoire ;

Considérant l'implication de l'asbl "Rock The City" dans le projet de Vaisselle réemployable tant dans la gestion du stock de vaisselle qui sera mis à disposition que dans le lavage de la vaisselle ;

Considérant l'octroi d'un subside de Bruxelles Environnement à la Ville de Bruxelles de 75.000 EUR pour le financement de ressources humaines pour le lavage de vaisselle réemployable ;

Considérant l'implication de l'asbl "Rock The City" dans la durabilisation de "Plaisirs d'Hiver" 2023 dans la gestion logistique du stock de vaisselle qui sera utilisé ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2023 (75.000 EUR) et à l'article 87906/52252 du budget extraordinaire 2023 sous réserve de l'approbation par la tutelle des modifications budgétaires de septembre 2023 (120.000 EUR) ;

Considérant que l'octroi de ce subside se fera dans le respect des conditions suivantes :
-60% des 75.000,000 EUR à l'article 87906/33202 suite à la validation du Conseil communal. Les 40% restant seront octroyés entre septembre 2024 et décembre 2024 sur présentation d'un rapport de l'asbl "Rock the City" détaillant l'implication RH de l'asbl sur la filière de mise à disposition de vaisselle réemployable.
-Les 120.000,00 EUR à l'article 87906/52252 seront octroyés après réception des factures payées par l'asbl "Rock The City" pour l'acquisition du stock de vaisselle.

Considérant que l'asbl a transmis l'ensemble des documents requis pour l'octroi du subside (formulaire de demande, PV d'AG signé, rapport d'activités, rapport d'examen des états financiers signé) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, le Conseil communal

DECIDE

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 195.000,00 EUR à l'asbl "Rock the City" dont 75.000,00 EUR pour le recrutement de personnel pour la filière de mise disposition de vaisselle réemployable pour les événements et dont 120.000,00 EUR pour l'acquisition de contenants réemployables.

Article 2 : La dépense dont il est question à l'article 1 sera financée par l'emprunt à hauteur de 120.000,00 EUR pour l'acquisition des contenants réemployables et par la trésorerie et par un subside de Bruxelles Environnement à hauteur de 75.000,00 EUR pour le recrutement de personnel pour la filière de mise disposition de vaisselle réemployable pour les événements.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :